

LES MIRACLES ET LES RELIQUES DE JEANNE D'ARC



Un jour, au courant d'une audience, pendant que Pie X causait paternellement avec des pèlerins français, un prêtre dit au pape : « Saint-Père, nous serions si heureux que vous canonisiez Jeanne d'Arc ! » Et Pie X répondit avec un sourire : « Je ne demande pas mieux ; mais qu'elle fasse des miracles ! » Le pape faisait allusion aux difficultés spéciales de cette cause si chère à la France. Il fallait à la Congrégation des Rites deux miracles de premier ordre ; dûment constatés et inattaquables. Or, ainsi que nous l'avons dit, les enquêtes en ont établi trois, très solidement constatés par les médecins : une religieuse française guérie d'une tuberculose et deux femmes du peuple, une Française, une Napolitaine, guéries d'un cancer. Toutes trois étaient désespérées ; après une neuvaine à Jeanne d'Arc, la guérison se produisit subitement.

Il n'est pas douteux que les grâces seront obtenues en abondance par l'intercession de l'héroïne quand on ne la considérera plus simplement comme une figure historique, mais comme une sainte. Dans une paroisse des Basses-Alpes (Beauvezer), il y a quelques années, une famille qui avait de gros troupeaux voyait la maladie les lui décimer affreusement. Elle fit la promesse d'une statue de Jeanne d'Arc à l'église ; le mal cessa. Mgr Hazera permit de placer la statue dans l'église pourvu qu'elle ne fût pas sur un autel et qu'on ne brûlât pas de cierges devant. On ne pourra le faire qu'après le jugement de l'Eglise, dans quelques mois, puisque la cause va très bien.

On s'est demandé, à l'approche de la béatification, s'il existe des reliques de la Vénérable. De son corps, rien, car le bocal existant à Chinon et contenant des os calcinés avec l'inscription, très vieille, qui porte que ces os furent ramassés sous le